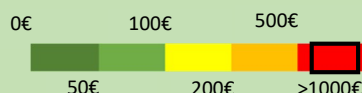




INDICATEURS

Pour une mare de 100m²

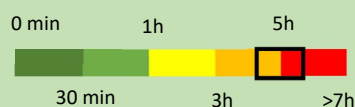
Coût



Compter 800 à 2000€ pour la construction, cela dépend du matériel et de la méthode utilisés. Louer une pelleteuse et construire sa mare soi-même peut revenir moins cher que de le faire par prestation. Les coûts d'entretien sont faibles (<40€/an), voire nuls en fonction des années.



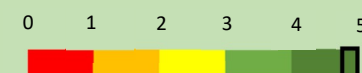
Temps de travail



La construction peut demander ½ journée à une journée selon le matériel utilisé et la profondeur souhaitée. Les premières années après la mise en place il y a rarement besoin d'un entretien. Un entretien de rajeunissement de la mare (retrait de la matière organique) est à effectuer tous les 5 à 10 ans.



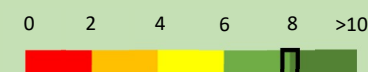
Efficacité



Véritable intérêt potentiel pour la biodiversité en accueillant de nombreuses espèces inféodées aux milieux humides. Elles facilitent la circulation et les échanges entre divers milieux.



Services associés



Une mare rend de nombreux services. En plus de servir de réserve d'eau et de favoriser une flore variée permettant d'accueillir des insectes pollinisateurs et auxiliaires, elle participe à créer des paysages diversifiés et hétérogènes.



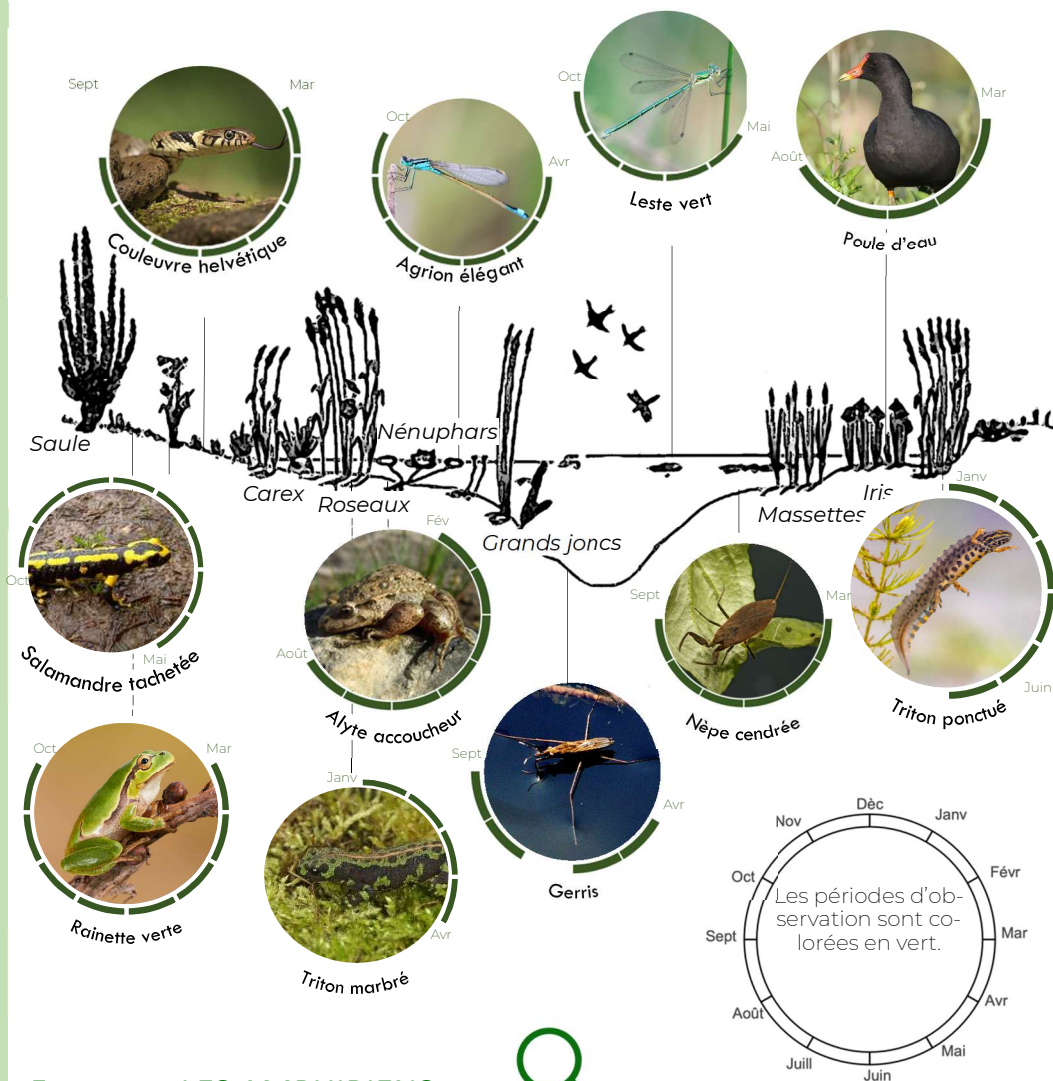
AGROBIO 35

MARES Création et entretien

Photographie prise par Cyrille Tatar, éleveurs de bovins bio, à Sixt-sur-Aff (35)

Une mare consiste en une nappe d'eau peu profonde creusée sur une surface définie et composée d'eau relativement stagnante.

En construire une sur un coin de parcelle ou au milieu de ses cultures permet d'accroître le potentiel d'accueil de biodiversité sur sa ferme et de compléter la **trame bleue** à l'échelle du territoire. Les mares constituent des **habitats, des zones de refuges, d'alimentation, de reproduction** pour une grande diversité d'espèces. Elles attirent de nombreux insectes, amphibiens, reptiles et oiseaux.



Focus sur LES AMPHIBIENS

Ils sont séparés en 2 ordres : les anoures (grenouilles, crapauds), et les urodèles (tritons, salamandres). La quasi-totalité des espèces sont protégées en France. Ils partagent leur cycle de vie entre 2 milieux différents : ils dépendent des milieux aquatiques pour leur reproduction, et le reste du temps ils fréquentent les bois, les prairies humides et les haies.

On veillera donc à l'existence de corridors pour rejoindre la mare. On pourra le cas échéant créer un fossé de trop plein ou planter une haie pour reconnecter les éléments entre eux !

Paramètres de suivi

Présence de plantes aquatiques (callitriche, potamo, ...)

À la fois refuge, lieu de reproduction, source de nourriture et d'oxygène, elles sont vitales pour le développement de la faune dans la mare ! Ce sont donc de bons indicateurs de la qualité de l'eau : leur prolifération ou, au contraire, leur disparition peuvent indiquer des niveaux de pollutions particuliers. Attention à surveiller l'installation de plantes invasives.

Présence d'amphibiens (ou pontes), et libellules

Les mares constituant des habitats indispensables pour ces espèces, leur présence indique une mare en bonne santé écologique. Pour les plus motivés il existe des protocoles de comptages d'espèces (cf. « ressources complémentaires »).

Aides et réglementation

CRITERES DE DEMANDES D'AUTORISATION

Pour toute surface < 100 m² et *profondeur* < 2 m : **Demande en mairie pour vérifier la compatibilité avec les documents d'urbanisme (PLU, PLUI ou POS)** et règlement sanitaire du département.

Au besoin, contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Interdiction de création de mare en zone humide classée.

Interdiction de création de mare à moins de 35 m des cours d'eau ayant un lit mineur supérieur ou égale à 7,5 m et à moins de 10 m des autres cours d'eau.

Interdiction de création de mare à moins de 35 m d'un point d'eau ou de 50 m des habitations

PRISE EN CHARGE

La préservation des mares est un objectif des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). *Se renseigner auprès de son bassin versant* pour connaître les dispositifs, prise en charge pouvant aller jusqu'à 100%.

Mise en place

PROFIL

Majorité de pentes douces

→ Permet le développement de différents types de végétation et à la faune d'accéder ou de sortir facilement de l'eau.

→ Préférer une pente douce exposée au sud, soit au nord de la mare

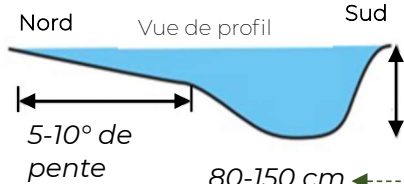
TAILLE

Selon l'espace disponible
Entre 5-100m²

FORME

Sinueuse

→ Augmenter la surface des berges et offrir plus de micro-habitats



PROFONDEUR

Creuser une ou plusieurs zones plus profondes

→ Conserver des zones d'eau libre dépourvues de végétation aquatique qui servent aussi d'abris pour les habitants de la mare en cas de forte gelée hivernale/ assèchement estival.

EMPLACEMENT

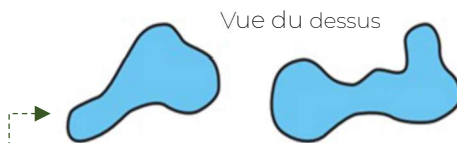
Endroit humide, traduisant un écoulement naturel ou un affleurement de la nappe.

→ Creuser un trou à la tarière pour observer la présence de toit de nappe. Ce dernier doit être *a minima* à 70 cm de profondeur pour que l'approvisionnement soit suffisant.

→ En fonction de la nature du sol et de l'approvisionnement en eau. Possibilité de relier la mare au réseau d'écoulement des eaux de pluie

→ Positionner la mare à une distance minimale de 10 m du ruisseau

Vue du dessus



Entretien

Points clés pour le bon fonctionnement écologique de la mare

MAINTENIR UN APPORT DE LUMIERE

Des zones d'ombre et ensoleillées sont nécessaires, mais les arbres et arbustes ne doivent pas occuper plus d'1/3 des berges. *Élaguer si besoin*. Sans lumière la mare s'asphyxie, les micro-organismes et le plancton disparaissent, empêchant la décomposition des feuilles mortes.

EMPÊCHER TOUTE POLLUTION ET PERTURBATION EXTERIEURE

Planter des *bandes enherbées* si l'eau de ruissellement est susceptible de polluer. Installer des *clôtures* pour limiter l'accès du bétail à la mare, et mettre en place une *pompe de prairie* pour garder les berges dans un bon état, et abreuver vos animaux.

LIMITER L'ENVAISEMENT

Quand l'entretien est réalisé correctement, une mare ne se comble pas avant 25-30 ans. Pour le *curage* attendre la *période sèche* et curer *partiellement* la mare (par moitié et espacer d'1 an). Laisser la vase 1-2 jours sur le bord de la mare avant d'exporter pour permettre à la faune de s'échapper. Cette terre peut être utilisée pour créer un talus à proximité par exemple.

Citation d'expert

Fabien Bossière, technicien de Bassin versant

« Les mares temporaires sont aussi bien pour la biodiversité ! Elles permettent aux amphibiens de réaliser leur cycle de reproduction et ne permettent pas aux poissons de s'installer. Les poissons ont tendance à s'installer dans les mares permanentes et ne font pas bon ménage avec les amphibiens. »

Témoignages d'agriculteur-ices

Alexis, pépiniériste bio à Vignoc (35)

« Je suis très satisfait de ma mare, mis à part les services qu'elle me rend (régulation des limaces sous serre), c'est un émerveillement constant, j'ai des libellules, des serpents, des tritons, des lézards... »

Bénédicte, éleveuse de bovins bio à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35)

« Mes mares demandent très peu d'entretien, juste un contrôle des saules et un curage tous les 30 ans. »



Myriophylle du Brésil et Jussieu : 2 exemples d'espèces exotiques envahissantes dont le développement est à surveiller. À supprimer si elles apparaissent.

Préconisations



Ne pas introduire de poissons. Ils se nourrissent de végétation aquatique, de larves, et têtards. Ils ne sont donc pas compatibles avec le développement des amphibiens. Ils peuvent aussi nuire au bon fonctionnement écologique de la mare en remuant la vase et en consommant l'oxygène.



Ne pas introduire d'espèces invasives, ces plantes qui ne sont pas naturellement présentes dans le milieu risqueraient de proliférer et asphyxier le milieu en concurrençant les espèces végétales présentes spontanément.

- Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne, Fédération des Conservatoire d'Espaces naturels, 2010.
- Tout savoir sur les mares, Questions-réponses, France Nature environnement, 2021.
- Protocole POP Amphibien de la Société herpétologique de France : <https://lashf.org/popamphibien-2/>

Ces actions sont rendues possibles grâce aux agriculteur.trice.s adhérent.e.s d'Agrobio 35.

Ils soutiennent le développement de l'agriculture biologique en Ile-et-Vilaine :



Ressources complémentaires